Département de Loir & Cher Arrondissement de

SYNDICAT SCOLAIRE AUTHON-PRUNAY PROCÈS- VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice: 8 titulaires

4 suppléants

Nombre de membres présents :

5 titulaires

1 pouvoir

0 suppléant

Date de convocation:

30/08/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept septembre à 18 heures 30, le comité syndical s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. Éric BARDET.

<u>Etaient présents</u>: Mmes CINTRAT Marie-José, FERRAND Joëlle, VERON Stéphanie, OURY Dominique, M. BARDET Éric.

Pouvoirs : de Mme NIZARD à Mme Cintrat.

<u>D09/2024- MISE EN PLACE DE LA TÉLÉTRANSMISSION - - DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ</u>

Vu l'alinéa 3 des articles L.2131-1 L.3131-1 et L4141-1 du CGCT prévoyant le recours aux échanges électroniques pour le contrôle de légalité,

M. le Président expose aux membres présents qu'il est possible de mettre en place l'envoi dématérialisé de tous les actes transmissibles au représentant de l'État via l'application ACTES. Ceci nécessite la signature d'une convention avec le Préfet ainsi que le recours à un opérateur habilité inscrit sur une liste du ministère de l'Intérieur.

Il précise que le fournisseur communal Berger-Levrault possède l'habilitation requise.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De mettre en œuvre l'envoi dématérialisé de tous les actes transmissibles au représentant de l'État via l'application ACTES ;
- De désigner l'opérateur de transmission Berger-Levrault pour réaliser ces opérations ;
- D'autoriser M. le Président à signer la convention avec le Préfet pour la transmission électronique de l'ensemble des actes de la collectivité.

D10/2024- DÉMATÉRIALISATION DES ACTES- FLUX PES ET FACTURES-

Monsieur le Président, suite à la décision précédente actant la convention pour la transmission électronique des actes avec la Préfecture de Loir & Cher,

Présente la proposition commerciale du prestataire informatique, Segilog-Berger Levrault

Et précise qu'une note de cadrage tripartite doit également être conclue avec la Trésorerie avant la mise en service.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

> D'accepter la proposition commerciale de SEGILOG- BL dans les conditions suivantes :

		ACTES	BLES
SUR 3 ANS	ABONNEMENT	202	108
	MISE EN SERVICE	770	285
VALIDITÉ 3 ANS	CERTIFICAT DE SIGNATURE	460	
COÛT N1	1.825		
COÛT N2	310		
COÛT N3	310		
TOTAL CONTRAT	2.445		

> D'autoriser M. le Président à signer les pièces relatives à cette affaire notamment les conventions avec les partenaires.

D11/2024- MODIFICATION DU CONTRAT DE LOCATION DE COPIEURS

Considérant le contrat de location de 3 copieurs validé le 12 mai 2021 avec la société KONIKA,

Vu les conditions tarifaires avantageuses proposées par ce prestataire portant le coût trimestriel moyen de location et pages imprimées de 1414 € à 1216 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à signer la proposition contractuelle de la société KONIKA MINOLTA aux conditions suivantes
 - o Loyer trimestriel 3 copieurs 1.120,45 € HT

o Forfait copies N et B

9.000- coût copie supplémentaire 0,0035

o Forfait copies couleur

12.000- coût copie supplémentaire 0,035

D12/2024- ACQUISITION DE MATÉRIEL

Il est porté à la connaissance des membres du SIVOS les demandes de matériel divers émises par les enseignantes et le personnel du SIVOS.

École de Prunay:

1 petit réfrigérateur, un fauteuil de bureau, vélos et planches à roulettes

Agents du SIVOS: 1 lampe de bureau pour primaire Prunay, 1 aspirateur pour la maternelle d'Authon, des ballons et cordes à sauter pour garderie Authon

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

O D'autoriser le Président à acquérir un fauteuil de bureau,1 lampe de bureau pour primaire Prunay,1 aspirateur pour la maternelle d'Authon

QUESTIONS DIVERSES

- <u>Logiciel de facturation garderie</u>: devant la fin de gestion du logiciel « facturation familles » au 31/12/2025, un accord de principe est donné sur la mise en place du nouveau progiciel « BL ENFANCE après présentation et négociation programmées le 08/10.

- Modification du circuit de ramassage scolaire :

Suite à des plaintes de parents en 2023/24 et à l'absence d'accueil en maternelle à Authon le soir, il a été décidé de supprimer le denier arrêt à la maternelle !

Face au tollé généré par cette décision, une proposition de nouvel arrêt est envisagée :

Au retour de Prunay- ARRET PLACE VALLE VERTE/abri bus et parking existants- puis terminus PRIMAIRE AUTHON AVEC GARDERIE pour les élèves restants.

Cette proposition a été déposée auprès de MOVE/CATV -gestionnaire des transports scolaires qui a donné son accord le 17 septembre Le Bureau étant d'accord, cette modification prendra effet le lundi 30 septembre après information du gestionnaire CATV-MOVE et des parents d'élèves.

- Information sur la Protection Sociale Complémentaire (dossier remis à chaque membre pour étude avant le prochain comité)
 - a. 01/01/2025 obligation de participation à la complémentaire prévoyance à minima 7 €/mois/agent

Soit labellisation (contrats individuels) soit convention de participation (contrat collectif)

Au prochain comité:

Vote du montant à verser à compter du 01/01/2025

Vote labellisation ou contrat groupe (proposition CDG taux de cotisation 1.30% du TNB) Information auprès des agents à réaliser

b. Au 01/01/2026 obligation de participation à la complémentaire santé à minima 15 €/mois/agent Déjà en place au SIVOS 27€/mois (depuis 2013)

Au prochain comité:

Vote du montant à verser à compter du 01/01/2026

Vote labellisation ou contrat groupe (proposition CDG Tarifs individuels= voir tableau) Information auprès des agents à réaliser

Frais d'adhésion CDG: 75 € (une fois)

Frais de gestion annuels : 40 € par contrat (80€/an)

- Report travaux prévus été 2024 :

façade primaire Authon-Grandamy décision du 16/05/2023 - pas intervenu en 07/24 comme prévu. Pas de réponse aux appels

et pose rideaux occultants- Sodiclair décision du 29/02/2024-intervention prévue été 2024- pas de nouvelles !

- DIVERS :

Fuite sur la baignoire de la maternelle de Prunay- réparation par les agents communaux à prévoir

Problème de connexion du copieur avec l'ordinateur au primaire Authon

Date du prochain comité fixée au 08 octobre à 18h00

Conformément aux débats, le 23 Septembre 2024

Le Président, Éric BARDET